

Rapporteur : Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Brexit-Plan d'intervention du Conseil régional » (report de la session de décembre 2018)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le plan d'intervention du Conseil régional rappelle dans une première partie le contexte des négociations en cours et les calendriers possibles en fonction des décisions sur l'accord négocié par le Premier ministre britannique et la Commission européenne.

La seconde partie du document analyse les répercussions possibles du Brexit en identifiant notamment les enjeux douaniers, sanitaires, phytosanitaire et vétérinaires. Les conséquences pour les ports bretons et la filière pêche sont plus particulièrement examinées. Les effets éventuels sur les entreprises, le tourisme et le transport transmanche font également l'objet d'une présentation détaillée.

Enfin, le Conseil régional propose des actions pour répondre aux enjeux identifiés. Il interpelle l'Etat et l'Union européenne, en fonction des sujets, pour l'accompagner dans cette période de transition.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le présent bordereau était à l'ordre du jour de la session du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018. Remis sur table le 13 décembre, il n'a pas pu donner lieu à un avis du CESER à l'occasion de sa session du 3 décembre 2018. Le CESER regrette cet état de fait et a décidé de rendre un avis à posteriori à l'occasion de sa session du 28 janvier, s'appuyant notamment sur son étude « Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne » de décembre 2016, en réponse à une saisine du Président du Conseil régional.

Le CESER souligne le caractère structuré et pédagogique du document visant à présenter le Plan d'intervention du Conseil régional, malgré la complexité du sujet et les incertitudes qui restent entières à ce jour.

2.1. Contexte

Depuis la rédaction du bordereau en décembre 2018, de nouvelles échéances sont intervenues, maintenant une incertitude complète sur la situation. Le CESER souhaite intégrer quelques éléments factuels¹ permettant ainsi d'actualiser le contexte.

Royaume-Uni :

Le 15 janvier, les députés britanniques se sont prononcés largement contre le projet d'accord de sortie avec l'Union européenne (432 députés britanniques (dont 118 du parti de la Première ministre britannique) sur 650).

¹ Source : Contexte

Le 16 janvier, la Première ministre britannique et son gouvernement ont vu repousser par 325 voix contre 306 la motion de censure déposée par le chef de l'opposition, Jeremy Corbyn. Theresa May avait alors jusqu'au 21 janvier pour présenter un « plan B », du fait de l'amendement adopté par les députés britanniques la semaine précédente.

Le 21 janvier, la Première ministre britannique a expliqué devant le Parlement qu'elle allait chercher à renégocier le filet de sécurité pour l'Irlande du Nord. Elle a ajouté être défavorable à un second référendum sur le départ de son pays de l'UE. Depuis, les députés britanniques multiplient le dépôt d'amendements en vue de reprendre la main et de limiter la marge de manœuvre du gouvernement ; un débat est annoncé le 29 janvier au Parlement dans ce cadre.

Suite aux annonces de Theresa May le 21 janvier, le négociateur de l'UE, Michel Barnier, a précisé qu'il était hors de question de réviser l'accord de retrait, mais qu'une reformulation de la déclaration politique sur la relation future était envisageable.

Le 23 janvier, la Commission européenne a présenté une proposition visant à amortir les effets d'un Brexit sans accord sur le secteur de la pêche. Il s'agit d'accorder aux navires britanniques un accès aux eaux européennes jusqu'à la fin 2019, à condition que Londres fasse de même. Si un accord sur ce point n'est pas atteignable, un second texte propose de mobiliser une partie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination des pêcheurs européens privés d'accès aux eaux anglaises.

France :

Le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour anticiper les conséquences d'un Brexit sans accord a été définitivement adopté le 17 janvier. Le Premier ministre a annoncé une promulgation rapide du texte et la publication des cinq ordonnances sous trois semaines.

Le Premier ministre a également annoncé un plan d'environ 50 millions d'euros pour les ports et aéroports français, ainsi que pour le tunnel sous la Manche, visant notamment à renforcer les services de contrôle et l'aménagement des ports transmanche. 600 recrutements devraient avoir lieu dans les semaines à venir (douaniers, contrôleurs vétérinaires, agents de l'Etat). Le Premier ministre a également déclaré qu'un plan pour accompagner le secteur de la pêche était à l'étude.

Au regard de ce contexte très incertain et des nombreux enjeux pour la Bretagne, le CESER souligne l'importance du Plan d'intervention du Conseil régional et la nécessité d'une forte mobilisation de tous les acteurs concernés.

2.2. Le Brexit en Bretagne

- Les enjeux douaniers

Le CESER partage la vigilance du Conseil régional quant aux moyens que l'Etat envisage de mobiliser. En effet, des personnels d'Etat – douaniers en particulier – devront être présents sur le territoire de la Bretagne en plus grand nombre et des moyens matériels affectés en lien avec leurs missions. A ce jour, des recrutements ont été annoncés par le Premier ministre, mais aucune clé de répartition entre les régions concernées n'est officielle.

- Les enjeux sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires

Le CESER note que les demandes d'agrément nécessaires pour assurer le contrôle des produits, dont la procédure relève de l'Etat et de la Commission européenne, sont en cours.

Il souligne la mobilisation du Conseil régional dans le cadre des aménagements portuaires et sa volonté de participer aux côtés de l'Etat aux actions qui faciliteront la mise en œuvre des nouvelles procédures liées à la circulation des personnes et des marchandises.

- Les enjeux pour les ports régionaux

Les ports bretons sont concernés à plusieurs niveaux par le Brexit. Le CESER souligne que les démarches conduites par le Conseil régional, le Parlement européen et par les professionnels du secteur devraient permettre à très court terme aux ports de Brest, Roscoff et de Saint-Malo, d'être identifiés dans le réseau central du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), ouvrant de nouvelles possibilités de financement.

Le CESER se félicite de cette avancée et suivra avec intérêt les démarches du Conseil régional concernant les ports de Brest, Roscoff et Saint-Malo dans le cadre du dépôt d'un dossier commun répondant à l'appel à projets du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ouvert en décembre 2018 et doté d'une enveloppe de 65 millions d'euros.

Le CESER se questionne cependant sur la stratégie plus globale du Conseil régional, mais aussi de l'Etat, quant à l'avenir des ports et du transport transmanche notamment, dans un contexte qui est fortement concurrentiel entre les Etats mais aussi entre les régions françaises. Il souligne à cet égard l'enjeu que constituent les relations entre les ports et leur hinterland dans le domaine de la logistique. Dans un scénario d'augmentation des flux dans les ports de Bretagne, le défi posé est bien celui de l'intermodalité et de la nécessaire articulation avec des modes de transport autres que le routier, notamment le ferroviaire, au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.

- Les enjeux pour la filière pêche

Dans l'hypothèse d'une sortie sans accord le 29 mars, le Royaume-Uni pourrait fermer l'accès à ses eaux et relever unilatéralement ses quotas.

Ayant souligné à de multiples reprises l'enjeu particulier du Brexit pour la pêche, qui structure une partie de l'économie de la région, le CESER partage la crainte du Conseil régional, des acteurs de la profession et des collectivités locales sur les conséquences pour la filière si une telle décision se produisait.

Dans ce contexte, il tient à mettre en lumière les arbitrages opérés pour 2019 par le Conseil régional qui, dans son projet de budget primitif présenté à cette même session, indique vouloir concentrer la politique maritime régionale sur le soutien à la pêche bretonne.

Le CESER insiste de nouveau sur la nécessité de réfléchir à plus long terme à l'organisation de la filière pêche et produits de la mer, en intégrant les activités amont et aval et les effets directs et indirects du Brexit, notamment en termes d'emplois. Au-delà de l'activité de pêche en elle-même, ce sont également les activités de construction/réparation navales, ainsi que la commercialisation et la transformation des produits de la mer qui pourraient être impactées.

Le Brexit aura également des effets importants sur le prochain FEAMP. Le CESER prend acte des démarches du Conseil régional demandant que les futurs programmes et notamment leurs règlements permettent la mise en place de mesures de compensation. Il suivra avec intérêt les prochaines échéances dans l'élaboration du futur FEAMP.

- Les enjeux pour le développement économique et les entreprises

S'agissant du développement économique, les démarches initiées par le Conseil régional se concentrent sur les entreprises bretonnes qui travaillent uniquement en intracommunautaire, et ne mesurent pas toujours les effets du Brexit. Le CESER appuie ces actions tout en soulignant le nombre encore limité d'entreprises sensibilisées.

- Les enjeux pour le transport transmanche et le tourisme

Si les enjeux aéroportuaires sont moins prégnants et moins urgents que ceux identifiés sur les ports, le CESER s'étonne cependant que le Conseil régional ne fasse pas référence au Pacte d'accessibilité et aux enjeux de la desserte aérienne de la Bretagne.

Enfin, le CESER aurait souhaité que plusieurs thématiques soient mieux prises en compte dans le cadre la présentation du plan d'intervention du Conseil régional :

- Les enjeux autour de la libre circulation des personnes et la situation particulière des résidents britanniques vivant sur le territoire (entre 13 et 14 000 selon l'INSEE) et des résidents français habitant au Royaume-Uni,
- Les projets liés à la mobilité des jeunes, des stagiaires adultes, dont certains pourraient être remis en cause, en cas de sortie sans accord ;
- L'avenir de la Coopération Territoriale Européenne et des projets menés avec des acteurs britanniques, notamment dans le domaine de la recherche – en particulier la situation spécifique du programme France-Manche-Angleterre.

Le CESER partage avec le Conseil régional la volonté de renforcer des liens avec l'Irlande et les régions frontalières britanniques.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Brexit - Plan d'intervention du Conseil régional

Nombre de votants : 80

Ont voté pour l'avis du CESER : 80

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Patrice RABINE (SYNDEAC), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le plan d'intervention du Conseil Régional de Bretagne concernant le Brexit et ses conséquences sur les différents secteurs économiques bretons établit un état des lieux précis des conséquences potentielles sur les secteurs agricole et agroalimentaire, de la décision britannique de sortir de l'Union Européenne.

En effet, le Royaume Uni est le 5ème client de la Bretagne en matière agricole et agroalimentaire avec 8 % des 4milliards d'€ d'exportations agricoles bretonnes.

L'agriculture, socle de l'économie bretonne qui représente 8,7 milliards de chiffre d'affaires, doit être considérée comme un enjeu géostratégique pour la Bretagne, pour la France, pour l'Europe.

Aussi, sans attendre l'issue des négociations, il faut d'ores et déjà tout mettre en œuvre pour préserver à court terme les flux commerciaux entre la Bretagne et le Royaume Uni, pour laisser le temps aux filières de s'adapter.

Ainsi toute demande de dérogations notamment pour fluidifier les contrôles aux frontières à venir doit être acceptée par les pouvoirs publics. Le Conseil Régional doit également participer à cette anticipation en accompagnant, là où cela est nécessaire, les évolutions notamment structurelles des points d'entrée en Bretagne.

Vigilance et fermeté doivent être les maîtres mots des positions politiques à tenir vis-à-vis du Royaume Uni concernant les décisions du BREXIT pour le secteur agricole. Il est donc nécessaire de garantir les règles d'origine pour les échanges futurs entre le Royaume Uni et l'UE à 27, ainsi que des conditions de concurrence équitable dans le cadre d'un partenariat spécifique.

De plus, les accords OMC et les accords commerciaux bilatéraux doivent être déconsolidés en tenant compte des flux des dernières années. Le Royaume Uni est fortement importateur de denrées alimentaires, notamment de viande, provenant des pays tiers. Sa sortie de l'UE ne doit pas avoir pour conséquence d'obliger les Etats membres restants dans l'UE, et donc la France, à augmenter leur part de viande importée pour respecter ces accords. La répartition des contingents entre le Royaume Uni et l'UE à 27 doit respecter la proportionnalité existante.

Les impacts économiques des négociations seront différents selon les filières et les territoires bretons. Il est nécessaire d'envisager un accompagnement, notamment financier, des agriculteurs bretons qui seraient plus durement touchés. Cet accompagnement doit être réalisé de façon coordonnée par les instances des différents échelons concernés : du local au national, selon leurs prérogatives respectives.

Enfin, le budget européen doit être à la hauteur des ambitions de l'UE.

Le renforcement de l'UE doit se faire avec de nouveaux moyens et non au détriment des politiques communautaires historiques comme la Politique agricole Commune ou la Politique de Cohésion. Les agriculteurs ne doivent pas être pénalisés par le choix britannique comme ils l'ont été pour l'embargo russe.

En tant qu'autorité de gestion sur le 2nd pilier de la PAC, le Conseil régional, doit accorder une vigilance toute particulière au secteur agricole pendant cette période de transition. Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour défendre le secteur agricole breton à tous les échelons où cela sera nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Olivier LE NEZET

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)

Les acteurs économiques du collège 1 sont très inquiets sur l'impact d'une sortie du royaume uni (ou désunis) sans accord.

Cela concerne 140 navires bretons et plus de 600 navires sur la façade manche ainsi que plusieurs milliers de navires européens qui vont devoir se replier dans les eaux sud européennes.

Le déplacement des navires sera un cataclysme pour la Bretagne.

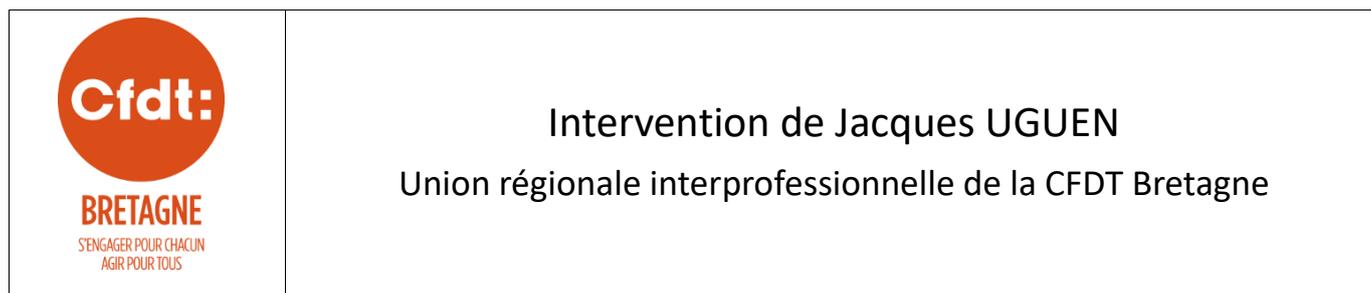
La tentation du dépavillonnage des entreprises pour l'accès aux eaux UK ainsi que la possibilité de faire naviguer des marins extracommunautaires sera une catastrophe sociale.

De plus les criées ainsi que les premiers acheteurs seront les plus touchés et le transport des produits de la mer pêcher par les navires bretons n'existeront plus.

L'impact de plusieurs milliers de transport routiers supprimer ainsi que les bases avancer de ses navires.

Tout cela impactera aussi la stratégie mer et littoral (CRML / CMF etc...), qui devra revoir dans le temps voir supprimer certains projets de développement des Energies Marines (EMR).

Seul un accord de réciprocité d'accès aux eaux entre l'union Européennes et le Royaume uni permettrait la stabilité de l'accès aux eaux, a la ressource et aux maintiens des entreprises et des emplois en Bretagne.



Le bordereau du Conseil Régional relatif au Brexit a été présenté à l'ordre du jour de la session des 13 et 14 décembre 2018. Pour autant, pour la CFDT, les éléments contenus dans ce bordereau restent d'actualité, tant les incertitudes concernant la sortie, et surtout les conditions de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne restent prégnantes.

Du fait de sa proximité avec le Royaume Uni et les relations qu'elle a développées, la Bretagne sera fortement impactée par cette sortie, que ce soit au niveau de la pêche embarquée ou au niveau des usines de transformation à terre, sans parler de l'agriculture, du tourisme avec les répercussions sur le trafic Trans manche et sans oublier les résidents britanniques qui concourent à l'aménagement de notre territoire, notamment en centre Bretagne.

Du fait de sa façade maritime à proximité du Royaume Uni, il y a un enjeu de développement économique maritime et portuaire breton à condition que la Bretagne soit intégrée dans les réseaux transeuropéens. C'est ce que la CFDT avait réaffirmé lors de sa déclaration sur le vœu du CESER au sujet de l'intégration des ports bretons dans les réseaux transeuropéens.

Un BREXIT sans accord, avec le rétablissement de frontières douanières, ne sera pas sans conséquence sur les ports bretons et la chaîne logistique ainsi que sur les emplois dans les douanes.

A ce sujet, si Brest semble équipé, tant en surface terrestre disponible, qu'en bâtiments, il n'en est pas de même pour d'autres ports comme St Malo ou Roscoff, même si la région est dans l'anticipation.

D'autre part, l'afflux de camions vers ces zones portuaires doit être anticipé, par le développement du ferroutage par exemple, ce qui suppose que les ports deviennent des sites multimodaux, bien raccordés au réseau ferroviaire, si on ne veut pas que le réseau routier breton soit saturé par des camions en transit. Pour la CFDT il y a urgence à engager une réflexion sur le modèle socio-économique du transport de marchandises en France.

La CFDT est particulièrement inquiète sur les répercussions du BREXIT en termes de destruction d'emplois, dans la filière pêche par exemple. La réduction des zones de pêche touchera en premier lieu la pêche professionnelle, mais également les ports, les criées, l'industrie de transformation, la chaîne de distribution. Ce que nous disons pour la pêche est également vrai pour la production agricole du fait de nos échanges avec le Royaume Uni.

C'est toute l'économie bretonne qui va être impactée avec ce retrait. Pour la CFDT, il y a urgence à d'anticiper les conséquences sur l'emploi.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a élaboré un plan d'intervention face au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Le rejet de l'accord par le Parlement britannique, le 15 janvier dernier, perturbe encore un peu plus les calendriers évoqués dans ce plan. Il reste que la région, notamment ses acteurs institutionnels et économiques, doit se préparer aux différentes modalités de rupture et à leurs conséquences.

Celles-ci, en effet, sont nombreuses et présentent de réels risques économiques, bien identifiés par le rapport du Conseil régional.

Quelles que soient les modalités de la rupture, les relations commerciales avec le Royaume-Uni vont être profondément modifiées. Il convient d'en informer le plus largement possibles les entreprises bretonnes, en ciblant particulièrement celles qui ne disposent pas forcément d'outils de veille, à savoir les TPE et les PME. L'intégration européenne actuelle, la facilité à échanger avec des entreprises au sein de l'Union, ne leur permettent pas toujours de discerner les procédures différentes, plus complexes et plus coûteuses, quand il s'agit de commercer avec une entreprise hors Europe. Les enjeux peuvent être cruciaux pour une petite entreprise qui, par exemple, s'approvisionne au Royaume-Uni. Des actions de sensibilisation, d'information et de formation aux formalités requises ont déjà été lancées ; elles doivent être continuées et élargies au plus grand nombre. Les acteurs économiques sont très mobilisés sur cette mission.

Afin que ces échanges économiques rencontrent le moins d'entraves possible et s'opèrent dans des délais et des conditions financières acceptables, ils doivent être fluides et rapides. Dans cet objectif, les services de l'Etat, Douanes, contrôles sanitaires et vétérinaires, devront être redéployés aux points d'entrée en Bretagne, en nombre suffisant et dans les temps imposés par le Brexit, afin que les marchandises et les personnes passent cette frontière sans attente excessive.

Cette mobilisation concourra également à la qualité et à la rapidité d'accueil des touristes britanniques, dont la Bretagne pourra ainsi continuer à être une destination privilégiée. Mais, face à la baisse de la Livre, des campagnes de promotion touristique de notre région devront être mises en œuvre afin que les investissements, les activités et les emplois dans ce secteur ne soient pas touchés par une éventuelle défection des Britanniques.

Les modalités de passage en douane nécessiteront aussi des adaptations des équipements aéroportuaires. Mais surtout, les aéroports bretons, outils essentiels de l'attractivité et de l'accessibilité de nos territoires, sont dépendants des stratégies des compagnies aériennes, qui peuvent fragiliser les conditions d'exploitation de ces plateformes.

La pêche bretonne et ses activités aval sont celles sur lesquelles pèsent aujourd'hui le plus d'incertitudes. L'Etat et l'Union Européenne doivent être pleinement conscients des enjeux économiques et sociaux pour cette filière dans la négociation de l'accès aux eaux britanniques et dans la répartition future des quotas de prises. Pour une filière déjà fragilisée, il est impératif de maintenir le niveau des approvisionnements, tant par les captures des pêcheurs bretons que par les apports dans les ports bretons des pêcheurs britanniques, sans difficultés douanières qui altérerait la qualité des produits. L'Europe remplit par ailleurs un rôle clé dans le soutien et la modernisation de la

pêche à travers ses politiques structurelles. A ce titre, l'avenir du FEAMP, au-delà de 2020, est primordial et devra s'adapter aux enjeux régionaux de cette activité.

L'autre particularité bretonne par rapport au Brexit réside dans les échanges portuaires transmanche avec les îles anglo-normandes, avec le Royaume-Uni et avec l'Irlande. Le trafic pour ces plateformes, marchandises et passagers, peut soit se contracter si les volumes d'échanges chutent, soit s'accroître s'ils accueillent le trafic de ports du nord de la France trop congestionnés. Dans tous les cas, les ports bretons des façades ouest et nord se trouvent dans une concurrence accrue, dans laquelle ils devront faire valoir la rapidité et la facilité des opérations d'embarquement et de débarquement.

Pour assurer la compétitivité de ces ports, des aménagements devront être réalisés, pour certains dans l'urgence autorisée par les dispositions prises par l'Etat, afin de fluidifier le passage aux contrôles. Mais l'enjeu est aussi de saisir l'opportunité pour mieux relier nos plateformes portuaires au reste du continent, en le reliant efficacement aux corridors de fret ferroviaire européens. Cela requiert l'engagement décisionnel et financier de la Région, d'opérateurs ferroviaires, d'acteurs économiques régionaux, de l'Etat et de l'Union Européenne. C'est un atout pour la Bretagne de se connecter enfin au réseau transeuropéen de transport et de bénéficier des financements du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER et rappelle que les nombreuses interrogations sur les conséquences sociales et notamment les questions qui touchent au travail et aux travailleurs doivent être posées par les pouvoirs publics, et ce des deux côtés de la Manche.

Or, seule une coopération étroite de tous les acteurs peut permettre le développement d'une économie durable.

L'objectif partagé doit être l'évitement d'une mise en concurrence agressive et d'un dumping sous toutes ses formes.

L'absence d'accord ne doit pas servir de prétexte pour de nouvelles régressions sociales et environnementales ou d'atteintes au droit des consommateurs.

Dans le champ de ses compétences, la Région Bretagne peut prendre toutes les mesures nécessaires mais également faire pression pour que sa politique de développement durable ne soit pas compromise.

Un Brexit « dur » aurait des effets néfastes sur les conditions de vie, de travail, de santé et de bien-être de nombre de citoyens installés en Bretagne.

De même, la Région ne doit pas seulement rester vigilante quant aux moyens douaniers que l'Etat envisage de mobiliser : nous savons que dans un contexte d'austérité budgétaire et de saignée de la fonction publique depuis de nombreuses années, les recrutements en catastrophe pour combler les vides ne suffiront pas à absorber la charge de travail supplémentaire.

Le Brexit devrait nous aider à prendre conscience d'une évidence : une autre logique économique et politique est indispensable. Nous avons besoin de coopération, de solidarité, de démocratie.

La réflexion doit dépasser le court terme, c'est à dire l'actualité de cette gestion du Brexit qui nous paraît chaotique.

La Conseil Régional peut assumer pour l'après-Brexit une ambition politique, sociale, scientifique, culturelle, sportive, dans le cadre de projets communs avec ses homologues du Royaume-Uni.

A l'heure du repli sur soi, l'établissement de partenariats semble impérieux.

Un Brexit non maîtrisé risque d'accroître la pauvreté. Entendons les voix de part et d'autre qui craignent pour leurs emplois et leur qualité de vie.



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le plan d'intervention du Conseil régional consécutif au Brexit montre l'ampleur des considérables difficultés à anticiper, gérer, afin que l'impact de ce Brexit soit le moins important possible pour notre économie, nos entreprises, nos territoires et plus globalement pour les Bretonnes et les Bretons.

Nous notons avec satisfaction l'esprit de responsabilité dans lequel le conseil régional a travaillé. Aujourd'hui, alors que le scénario de sortie est encore imprécis, nous souscrivons aux orientations prises par l'Etat, le conseil régional et tout un ensemble d'acteurs qui ont intégré que le scénario du pire, c'est-à-dire une sortie sans accord, puisse être mis en œuvre.

Alors que nombre d'acteurs de la vie publique, on n'ose parler de responsables politiques, multiplient les actes de désinformation, de manipulation, sur l'Union européenne ou les traités internationaux, nous ne pouvons nous empêcher de penser aux conditions du vote du référendum britannique. Certes, les britanniques ont majoritairement voté pour une sortie de l'Union européenne mais rappelons-nous que ceux-ci ont été désinformés, manipulés. A l'heure des réseaux sociaux et des populistes, ceci montre bien que le référendum ne constitue pas un mode de décision démocratique avancé, vertueux, dans un monde de plus en plus complexe et où les nouvelles formes de diffusion de l'information confèrent une prime considérable aux promoteurs d'idées simples, aux manipulateurs et aux menteurs.

Certes l'Union européenne est imparfaite, certes elle semble loin des peuples mais n'est-ce pas le prix d'une construction entre Etats aux histoires différentes, conflictuelles, parfois martiales mais qui ont voulu créer, tout en préservant la souveraineté de chacun d'eux, des interdépendances économiques facteurs de paix, de prospérité et de progrès. La Communauté européenne puis l'Union européenne ont été proposées aux peuples qui les ont acceptées démocratiquement. Elles ont permis de créer les conditions d'une paix durable en Europe. Les pays de l'Union européenne n'ont pas connu la guerre depuis 1945, 74 ans en mai prochain ! Lors des 74 années précédentes, l'Europe fut le théâtre d'au moins 3 guerres dont 2 mondiales !

Le Brexit montre que cette construction européenne par l'économie était devenue si naturelle, si invisible au quotidien que les britanniques n'arrivaient pas à visualiser concrètement les conséquences d'une sortie. Se dessinent aujourd'hui des risques de pénurie alimentaire, de pénurie de soins, des risques de pertes de pouvoir d'achat avec une baisse de la livre et une inflation en hausse, une restriction des conditions de circulation, etc. Bref, des bouleversements concrets pour les Britanniques, notamment les plus pauvres.

N'oublions pas que les peuples qui ont connu dans l'histoire prospérité et progrès sont ceux qui se sont ouverts à leurs voisins, au monde, car de l'échange, de la concurrence, naît la créativité, l'inventivité, et le bénéfice de l'apport des autres. L'union européenne, en favorisant la circulation des personnes et des marchandises a créé les conditions de la prospérité, faisant de l'autre une force, un atout, au service du progrès mutuel.

Je vous remercie de votre attention.